

WCC-2012-Res-070-FR

Initiative régionale pour les zones humides du bassin du Río de la Plata

OBSERVANT que le bassin du Río de la Plata, d'une superficie de plus de 3 200 000 km², est le deuxième bassin le plus grand d'Amérique du Sud et le quatrième du monde, qu'il comprend l'ensemble du territoire du Paraguay ainsi que des parties considérables de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil et de l'Uruguay, tout en englobant dans sa plaine centrale le corridor de zones humides fluviales le plus vaste au monde, ainsi que certaines des mégapoles les plus peuplées d'Amérique du Sud et du monde ;

CONSIDÉRANT que les écosystèmes de la région, notamment ses zones humides, constituent des exemples significatifs de l'abondance, de la variété et de la qualité des ressources naturelles, qui produisent une quantité considérable de biens et services environnementaux de grande importance sur les plans économique et écologique ;

PRÉOCCUPÉ par le fait que les ressources naturelles du bassin du Río de la Plata et les biens et services qui y sont associés sont menacés par la fragmentation des écosystèmes naturels, l'expansion de la frontière agricole, l'élevage à grande échelle, les grands ouvrages d'aménagement, le développement urbain et la pollution, entre autres facteurs, qui ont une incidence non seulement sur les zones humides et la biodiversité mais aussi sur les communautés locales qui dépendent de ces ressources, sur la sécurité alimentaire et sur le climat à l'échelle de la planète ;

RECONNAISSANT que les modes de production non durables ont des effets préjudiciables sur les modèles traditionnels de production de la région, du fait de l'aggravation des effets des inondations et des périodes de sécheresse et de la réduction de la capacité d'adaptation au changement climatique, ce qui porte atteinte au bien-être des populations locales, crée des conditions favorables à l'émigration vers les grandes villes et augmente la pauvreté ;

CONSCIENT qu'il faut :

- a. que les acteurs participant à l'élaboration de politiques environnementales et sociales reconnaissent les avantages économiques et sociaux offerts par les ressources naturelles et les biens et services environnementaux liés ;
- b. favoriser les efforts visant à améliorer les connaissances existantes, leur systématisation et leur application à des pratiques de production durables et de gestion contribuant à la conservation et au développement durable de la région, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales qui dépendent de ces ressources ;
- c. soutenir des exemples de bonnes pratiques en matière de gestion durable axée sur les écosystèmes qui incluent la participation du secteur privé, des producteurs, des organisations sociales, des communautés et des autorités locales, en coordonnant l'ensemble des secteurs ; et
- d. renforcer les capacités des acteurs et des autorités responsables de la gestion des ressources naturelles dans le bassin du Río de la Plata ;

RAPPELANT la Recommandation 2.85 *Conservation du moyen et du bas Paraná*, adoptée par le Congrès mondial de la nature de l'UICN à sa 2^e Session (Amman, 2000), la Recommandation 3.097 *Conservation du « Corridor de zones humides des berges fluviales de l'Argentine »*, adoptée par le Congrès mondial de la nature de l'UICN à sa 3^e Session (Bangkok, 2004), la Résolution 4.029 *Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques dans le bassin du Río de la Plata* et la Résolution 4.004 *Renforcer la présence*

institutionnelle de l'UICN en Amérique du Sud adoptées par le Congrès mondial de la nature de l'UICN à sa 4^e Session (Barcelone, 2008) ;

RECONNAISSANT d'importants précédents en matière d'avancées régionales, telles que l'Accord de Poconé (2005), l'Initiative Alianza Sistema Paraguay-Paraná, l'Initiative Bassin du Río de la Plata–UICN (2009), l'Initiative régionale Bassin du Río de la Plata de la Convention de Ramsar (2009), l'initiative ClimPlata de gestion des risques et d'adaptation au changement climatique et à la variabilité dans le bassin du Río de la Plata (2010) et l'Initiative Ecosystem Alliance (2011-2015), coordonnée par le Comité néerlandais pour l'UICN, Both Ends et Wetlands International, axée sur le bassin du Río de la Plata, avec le déploiement d'activités en Argentine, en Bolivie, au Brésil et au Paraguay (2011-2015) ; et

TENANT COMPTE de la nécessité de renforcer la perspective régionale pour le bassin du Río de la Plata à la lumière des nouveaux défis mondiaux induits par le changement climatique, la raréfaction des ressources en eau, la progression de la frontière agricole, notamment de la culture du soja, la déforestation, la multiplication d'ouvrages d'aménagement, l'urbanisation et la pollution par des produits agrochimiques ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :

DEMANDE à la Directrice générale :

- a. de soutenir les gouvernements, les Membres de l'UICN dans la région et les Commissions de l'UICN de façon à maintenir l'intégrité des écosystèmes de zones humides dans le bassin du Río de la Plata, à renforcer les capacités de la société civile, à contribuer à la sécurité alimentaire et de l'eau et au développement économique durable de la région au moyen d'une gestion axée sur les écosystèmes ;
- b. d'analyser les possibilités de renforcer la présence institutionnelle de l'UICN dans le Cône sud de l'Amérique du Sud et de réfléchir aux possibilités de fournir des ressources en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan stratégique à échelle régionale dans le bassin du Río de la Plata destiné à influencer les politiques publiques en renforçant les processus impliquant des communautés, des organisations locales, des ONG, les autorités locales et nationales et des institutions universitaires et scientifiques en matière d'amélioration institutionnelle, de renforcement des compétences et d'établissement d'accords.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.